C2 déposé le 19.09.2017

Le Commissaire Enquêteur
G. BESRET

Chartres de Bretagne le 19/09/2017

Objet : enquête d'utilité publique pour l'autorisation d'exploiter une déchèterie sur la ZAC de Mi-Voie à Saint-Jacques de la Lande

Monsieur le commissaire enquêteur,

En tant qu'actuels usagers de la déchèterie de Chartres de Bretagne, nous venons vous faire part de nos remarques sur le dossier soumis à l'enquête publique en vue de l'obtention de l'autorisation d'exploiter une déchèterie sur la ZAC Mi-Voie à Saint-Jacques de la Lande.

Comme il est fait mention dans le dossier, concernant le déroulement de la procédure de demande d'autorisation, il n'y a pas eu de procédure de débat public ou de concertation initiale en amont du dépôt du dossier de demande d'autorisation d'exploiter.
Pourtant l'annonce de la décision autoritaire de la création de cette nouvelle déchèterie a entrainé de vives réactions des usagers opposés à la fermeture de leur déchèterie de proximité. En effet, l'ouverture de cette nouvelle déchèterie entrainera la fermeture des déchèteries de Chartres de Bretagne et de la Gautraie à Saint Jacques de la Lande. Des pétitions ont été lancées dans ces 2 communes. A Chartres de Bretagne, elle a recueilli plus de 2000 signatures dont 339 extérieures à Chartres (Pont-Péan, Orgères, Bruz, Noyal-Chatillon,Saint-Erblon...). Cela aurait dû être précisé.
Nulle part, on ne trouve les raisons du choix de cette localisation alors que d'autres possibilités existaient: le Champ Rond à Chartres de Bretagne, la ZAC communautaire de la Janais. Cela aurait pu être expliqué dans la partie "Historique".

Pour les usagers chartrains et du secteur sud de Rennes cette localisation est pénalisante à plusieurs titres.
Alors que le constat fait par Rennes Métropole mettait en évidence un déficit de déchèteries dans le secteur sud de Rennes, cette nouvelle déchèterie se trouve repoussée 5 km plus au Nord. Or dans les objectifs de la loi sur les déchets il est prévu d'organiser le transport des déchets en le limitant en distance et en volume. Cette nouvelle implantation ne respecte donc pas cet objectif de la loi sur les déchets. Cela aura également pour effet d'augmenter le bilan carbone.

Pour se rendre à cette nouvelle déchèterie les Chartrains devront emprunter la RD 34 et ou la RD 837, route à 4 voies. Ils devront franchir 3 giratoires, passer devant la ZAC de la Janais et devant PSA et 2 feux tricolores avant de tourner à gauche au lieu dit Le Vallon.

Les 2 axes routiers cités ont un trafic très dense qui frise la saturation à certaines heures avec une fréquentation poids-lourds importante. Au fil des années la RD34 est devenue la 2ème ceinture de Rennes.
Circuler sur ces axes avec une remorque remplie de branchages ou d'encombrants présentera un réel danger y compris pour les cyclistes circulant sur la bande cyclable séparée de la chaussée par une simple ligne continue sur le sol.
Cet éloignement peut avoir aussi pour conséquence la réapparition des décharges sauvages que la mise en place de déchèteries de proximité avait fait disparaître de notre paysage périurbain.

Concernant, la zone de chalandises, il est curieux de voir que la cartographie inclut la ville de Rennes intra-rocade, dont les habitants bénéficient d'un ramassage hebdomadaire des déchets verts à leur porte. Le tableau qui suit lui ne totalise plus que 32442 habitants.
La proportion des Chartrains est curieusement estimée à 50% de la population actuelle. Question: où les 50% d'autres Chartrains vont-ils apporter leurs déchets?
Nulle part il n'est tenu compte de l'accroissement futur de la population des communes qui seraient concernées par cette déchèterie. Ainsi pour la seule commune de Chartres de Bretagne le nouveau PLH prévoit la construction de 125 logements par an. Si l'on applique un ratio de 2,5 personnes par logement cela correspond à une augmentation annuelle de population de 312 habitants, soit plus de 1500 en 5 ans.

Il est également curieux de voir que le propriétaire du terrain sur lequel sera construite la déchèterie est Territoires et Développement, S.A d'économie mixte dont Rennes Métropole et la ville de Rennes sont actionnaires, chacune à hauteur de 34,04% et dont le président est M. Gaudin, vice-président de Rennes Métropole en charge de l'aménagement et maire de Pont-Péan. Sans doute doit-on voir là l'unique raison du choix de cette localisation.

Plus curieux encore le fait de voir que sur la photo-carte des abords immédiats de la déchèterie, les bâtiments des secteurs n°5 et 9 ne figurent pas, il semble même qu'ils aient été "gommés". Pourquoi et dans quel but ? Le propriétaire du secteur n°9 est bien la SCI Ephibat dont les 2 gérants ont pour activités la restauration et sont présidents de Restoria, enseigne que l'on peut lire sur le bâtiment qui est labellisé "haute qualité environnementale". Cette entreprise de restauration installée sur le site depuis 2016, fabrique actuellement 6000 repas/jour qu'elle livre à différents établissements, notamment l'université de Ker Lann à Bruz.
A terme elle emploiera 75 salariés pour une production de 15000 repas/jour.
La cohabitation avec la déchèterie semble difficilement compatible avec cette activité de restauration. Pour avoir rencontré, par hasard, un des responsables du site, il n'était pas informé de cette implantation.
Les autres riverains du site ont-ils été informés de ce projet?

Concernant la fréquentation de la déchèterie par les usagers, les chiffres annoncés de 2 à 3 dépôts annuels par habitant sont sous-estimés. En effet, dans la pratique les habitants se rendent en déchèterie environ 10 fois par an.

Concernant le risque majeur d'incendie, compte tenu des quantités stockées et de la nature des déchets dangereux (huiles, peintures, déchets de laboratoires, piles etc... rien n'est prévu pour évaluer la toxicité des gaz et fumées qui en résulteraient ni sur une éventuelle gêne sur l'activité de l'aéroport situé à 1 km. Par vent d'ouest, fréquent dans la région, ce sont tous les personnels des entreprises situées à l'est qui serait concernés. Est-il prévu de faire des prélèvements d'air afin de déterminer la toxicité des fumées? Une étude sur la toxicité des gaz de combustion de ces déchets dangereux serait justifiée.

Enfin, moins grave, au § 10.3 il est mentionné que le rayon d'affichage est de 2 km alors que le plan qui suit mentionne 1 km.

Pour toutes ces raisons nous sommes opposés à cette localisation sur le site de la ZAC de Mi-Voie à Saint-Jacques de la Lande et demandons que les responsables de Rennes Métropole en charge du dossier étudient la possibilité d'implanter cette nouvelle déchèterie soit sur le site du Champ Rond à Chartres de Bretagne soit sur le site de la ZAC communautaire de la Janais située en bordure de la RD 837, en face de l'entrée du personnel du groupe PSA.

Convaincus que nos remarques sauront retenir toute votre attention, nous vous prions d'agréer, Monsieur le commissaire enquêteur, l'expression de notre considération distinguée

M. Coudray Jean-Louis
avenue du Maine
35131 Chartres de Bretagne

M. Martinez Jean
4,rue Brizeux
35131 Chartres de Bretagne

M.Carer Jean-Pierre
26 avenue Constant Mérel
35131 Chartres de Bretagne

M. Philippe Manchette
3, rue Kersaint
3513 Chartres de Bretagne

Mme Courtet Michelle
12, rue Ronsard
35131 Chartres de Bretagne